



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 06 juin 2024 à 18h00 à la salle des fêtes de Vesc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de procurations : 6

Absents et excusés : 4

Quorum : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Vesc sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Mesdames : M. BRUN; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT ; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. GIRARD Laurence (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. BARBE Marc-André (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)

Étaient absents et excusés :

Mme MOULIN Corinne
Mme COINTAULT Isabelle
M. MUCKE Franck
M. POISSON Jean-François

A été désigné secrétaire de séance : M. Gaël LEOPOLD

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à A. JEUNE maire de la commune. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

A. JEUNE donne quelques nouvelles sur la vie du village :

- Réserve DFCI Le chantier de réhabilitation de la réserve DFCI de Damian pour la transformer en base de ravitaillement d'hélicoptères bombardiers d'eau est en cours. Les conditions de pluviométrie exceptionnelles qu'on a connues au printemps ont entraîné du retard, mais cette réserve de 5600 m3 sera bientôt creusée, le remplissage étant par la suite assuré par les sources alimentant la réserve précédente.

- La traversée du village, dossier du mandat communal, c'est l'aménagement de la traversée du village par la D330, avec un double objectif: limiter impérativement la vitesse des véhicules à 30 km/h devant la sortie de l'école, en dessous de la salle des fêtes, et améliorer la qualité paysagère et la fonctionnalité de la traversée du village. Première tranche de travaux prévue en 2025.

- L'église de Vesc va accueillir à nouveau des concerts et dès le dimanche 23 juin à 20h, un concert de musique baroque sera donné par un groupe d'excellents interprètes, concert auquel vous êtes tous conviés.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

La Présidente remercie les élus de leurs présences

2 - ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance par la Présidente
- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Présentation bilan d'activité du CAEM
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024
- **Délibérations :**
 - **Economie**
 - Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises de la CCDB : élargissement aux entreprises agricoles
 - Signature de la convention actualisée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques de la CCDB
 - Aide exceptionnelle à l'entreprise Garage GMC 26
 - Engagement de la CCDB dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) : actualisation de délibération de décembre 2020
 - **Défi Climat**
 - Renouvellement de conventions du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la CC de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) - année 2024.
 - **Culture – Solidarités**
 - Demande de subvention pour les actions C.T.E.A.C, année 2024/2025 dans le cadre de la convention triennale C.T.E.A.C 2022/2025.
 - Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.
 - **Culture – Solidarités (suite)**
 - Subventions non affectées - Attribution de subventions pour le portage des repas.
 - Prêt de matériel - Adhésion à l'association Bizz'Art Nomade.
- **Décisions de la Présidente**
- **Décision du Bureau**
- **Question et informations diverses**
 - Point d'actualité - commissions
 - Divers

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose secrétaire de séance.

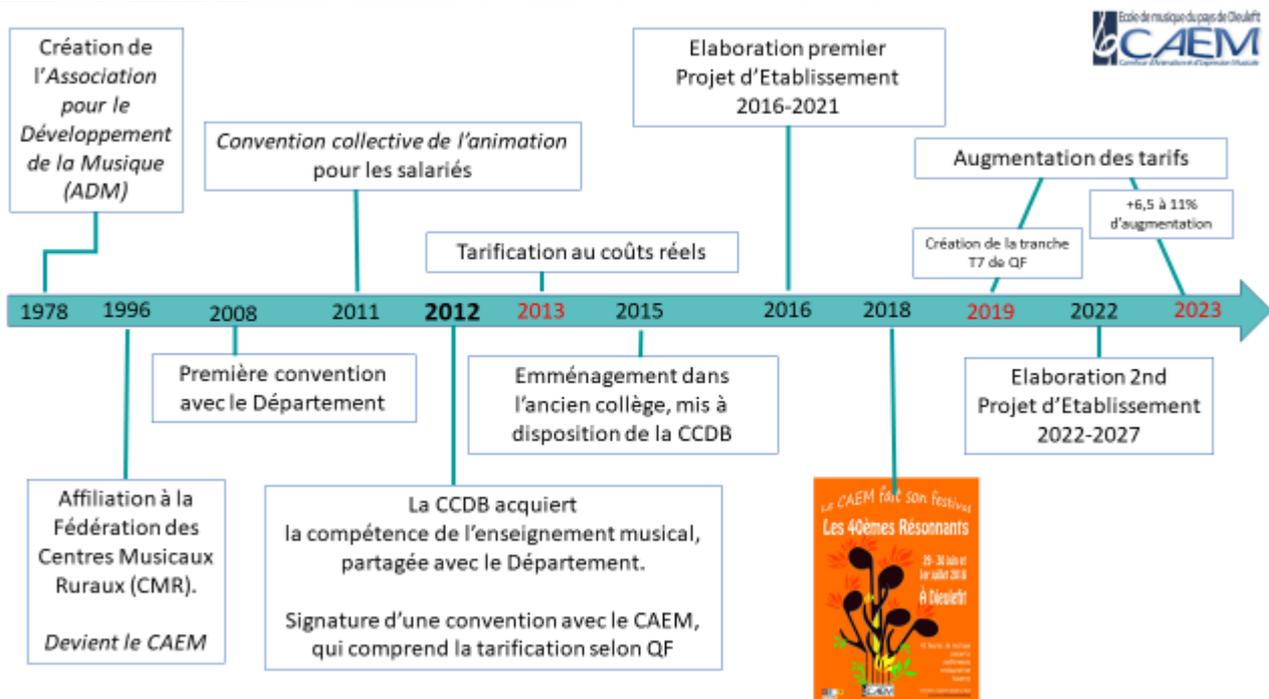
M. G. LEOPOLD est désigné secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/04/2024

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 11/04/2024.
Le procès-verbal du 11 avril est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

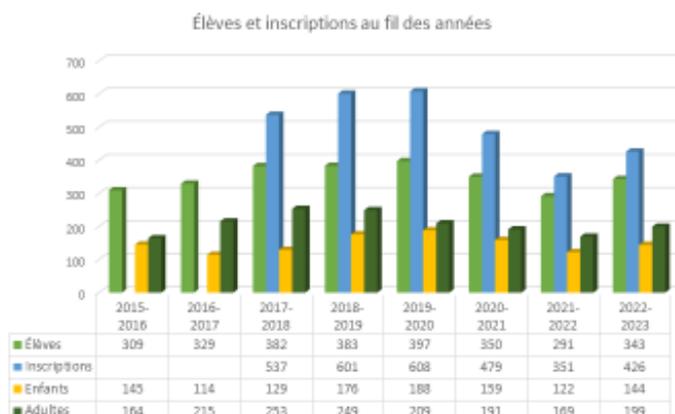
5- PRESENTATION BILAN D'ACTIVITE DU CAEM

La Présidente laisse la parole à Jacques LAMBERT Co-président et André LAMBERT secrétaire l'association. Ils saluent les élus et présentent le diaporama sur l'activité du CAEM.



Les grands chiffres (1/4)

« Le CAEM, une des plus grandes écoles de musique rurale de France »



En 2023-2024

- **330** élèves en cours ou ateliers
- **60** stagiaires (non-élève CAEM).
- **280** scolaires ou résidents d'établissements touchés par des projets musicaux.

soit **670** élèves ou stagiaires du CAEM

(sans compter le public présent à nos événements ~400 personnes)

Les grands chiffres (2/4)

- **3 points d'enseignement sur le territoire : Dieulefit, Bourdeaux et la Bégude-de-Mazenc**

Plus de **90%** des élèves résident dans la CCDB.

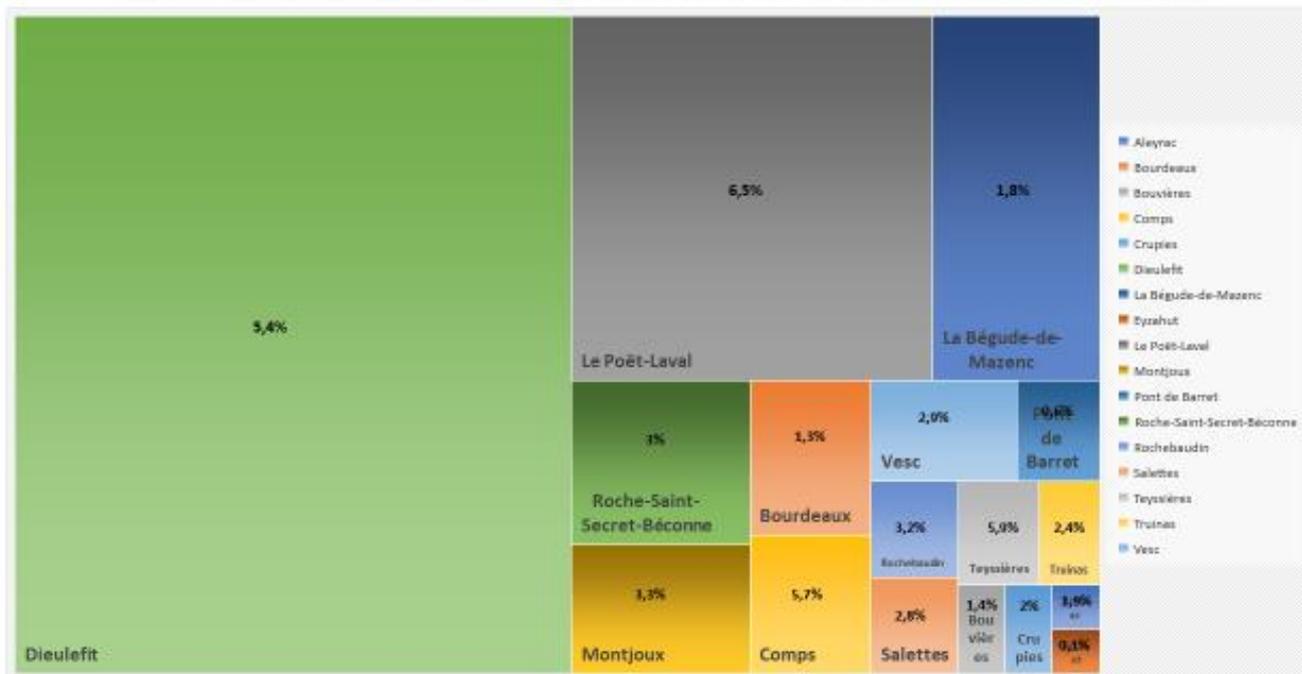
En 2023-2024 :
19 élèves à la Bégude
12 élèves à Bourdeaux.

Près de 10% des élèves pratiquent dans une antenne



Cours d'éveil musical à Bourdeaux (2022) ! →

Zone de résidence des élèves sur le territoire de la CCDB



Les grands chiffres (3/4)

Prestations et événements du CAEM

Chaque année,

- une **20aine de représentations** des ateliers du CAEM hors les murs
- **8 scènes ouvertes** ont eu lieu au CAEM, à Bourdeaux et à la Bégude en partenariat avec le FIEF.
- **5 à 10 événements** organisés par l'association ou en partenariat étroit
- une **10aine de stages** proposés de janvier à juin.



Le CAEM intervient également à l'année dans les écoles primaires au territoire : l'école du Juncher depuis 2015, cette année à l'école de Bourdeaux ainsi qu'à l'école privée Sainte-Marie.

Les grands chiffres (4/4)

Le CAEM, pôle ressource

Nous sommes sollicités par des associations du territoire, des institutions ou des artistes pour mettre à disposition nos salles ou notre matériel.

- Eclats de voix,
- La Bizz'Art,
- Association Djinn et Compagnie,
- Association Le monde danse la Vie
- Association Concertina,
- Association La Bergerie de Peyrache
- Association Mine d'Art pour Drom'n'Klez,
- Image Fracas, Demain est annulé dans le cadre de la CTEAC
- La CCDB,
- Le Planning familial, collectif de sage-femmes,
- la Paroisse Saint-Maurice, ...

Une 15aine de conventions de prêts de salles et de matériel de musique ou de sonorisation sont signées chaque année.



Les ressources du CAEM (1/4)

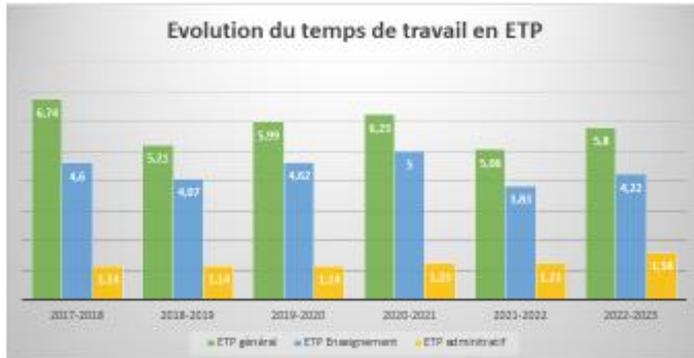
Ressources humaines

Une équipe pédagogique composée de **16 professeurs**

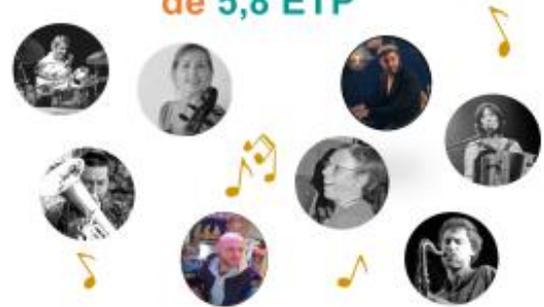
- 14 en CDI et 2 prestataires extérieurs

Une équipe coordinatrice

- 1 **Secrétaire** (21h/sem) et 1 **Directrice** (22h/sem).
- Coordinatrice pédagogique (12h/mois) et Régisseur (40h/an)



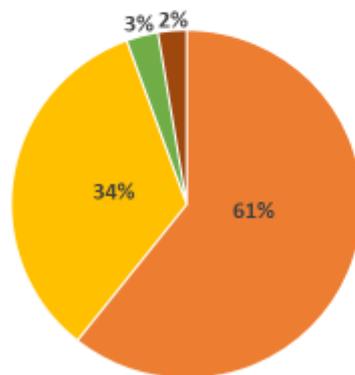
En 2022-2023, le CAEM compte un total de **5,8 ETP**



Les ressources du CAEM (2/4)

Ressources financières

Ressources principales du CAEM 2022-2023



- Adhésions, cours et stages
- Subvention CCDB et Département
- Prestations facturées - recettes concert
- Subvention Projets

Les ressources du CAEM (2/4)

Ressources financières : les tarifs du CAEM

Tarifs Enfants

	T3	T4	T5	Résidents Hors-CCDB	
				T6	T7
Apprentissage Musique enfant Cours individuel (30 minutes) + Pratique collective comprise (45 min hebdo.)	394	465	526	615	631
Apprentissage Musique enfant Cours Individuel (20 minutes) ou Micro-collectif (à 2 ou 3) + Pratique collective comprise (45 min hebdo.)	267	315	353	417	427
TARIF A - 45min hebdo à partir de 3 élèves.	207	237	273	316	326
TARIF B - 45min hebdo à partir de 5 élèves.	152	165	185	212	218
TARIF C - 45min hebdo partir de 6 élèves.	116	126	140	159	166
TARIF D - mensuel.	100	110	119	137	143
CARTE COURS INDIVIDUEL - 10H (possibilité 5H également)	250	298	340	404	413

Un tarif au quotient familial est appliqué pour les résidents de la CCDB :

...inférieur ou égal à 500 = T3

...compris entre 501 et 900 = T4

...compris entre 901 et 1500 = T5

...compris entre 1501 et 2000 = T6

...supérieur ou égal à 2001 = T7

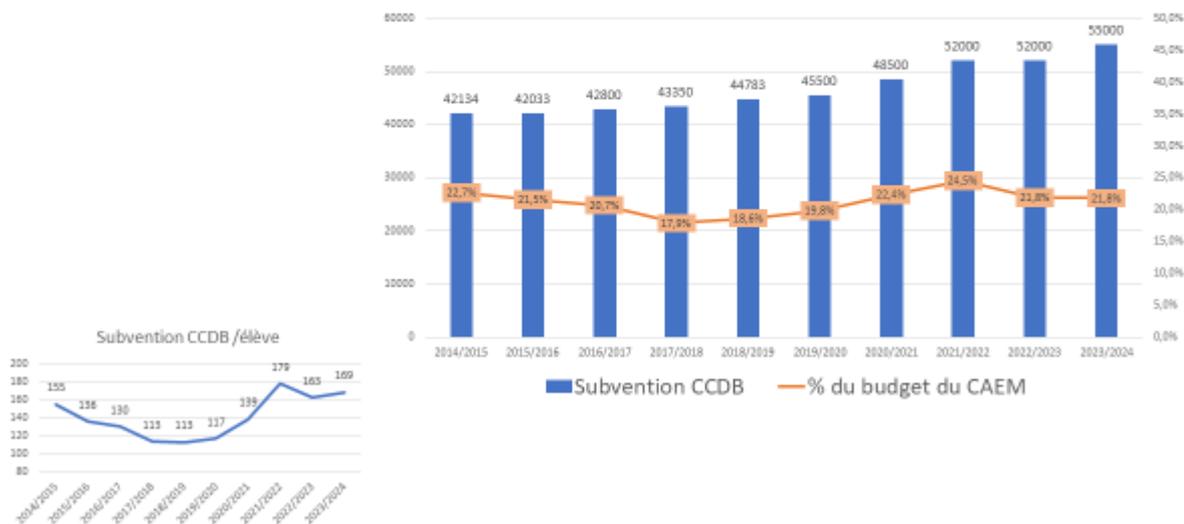
Tarifs Adultes

	T3	T4	T5	Résidents Hors-CCDB	
				T6	T7
Cours individuel 30 minutes/semaine	577	615	644	676	699
Cours individuel 20 min/semaine ou Micro-collectif (à 2 ou 3)	389	414	437	456	472
TARIF A - 1H30 hebdo à partir de 6 élèves.	306	326	365	381	391
TARIF B - 1H30 hebdo à partir de 10 élèves.	239	245	251	256	262
TARIF C - 1H30 hebdo partir de 12 élèves.	181	184	188	193	197
TARIF D - mensuel.	155	159	162	166	170
CARTE COURS INDIVIDUEL - 10H (possibilité 5H également)	369	401	420	435	442



Les ressources du CAEM (2/4)

Ressources financières : évolution de la subvention communautaire



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION
ET VOTRE SOUTIEN**

**ET QUE VIVE LA MUSIQUE
AU PAYS DE DIEULEFIT-
BOURDEAUX !**



A. LAMBERT souligne que cette grande structure résiste et tient grâce à tous, élus, bénévoles et élèves. Cette structure est la seule dans la vallée à proposer ces activités.
Arrivée T. DIDIER à 18h42

P. MOSSAZ souhaite connaître le nombre total cumulé d'heures de cours dispensées par le CAEM et le temps que reste un élève dans le CAEM ?

A. LAMBERT indique que le CAEM est fréquenté sur une année scolaire par 390 élèves, qu'il y a 130 cours individuels, 55 micros cours collectifs. Les cours durent pour certains, 30 minutes, d'autres 45 minutes et encore d'autres 1h30. Le nombre total d'heures pour 2023-2024 est de 3564 heures. Et uniquement pour les cours, les stages ne sont pas comptabilisés dans ce total. Les élèves restent à minima 2, 3 saisons ils quittent la structure généralement quand ils vont au lycée.

La Présidente indique qu'elle avait effectué une comparaison entre le conservatoire de l'agglomération de Montélimar qui fait musique et théâtre et le territoire. En proportion de la population, le CAEM a 3 fois plus d'élèves que l'agglomération de Montélimar.

P. BERRARD informe qu'une intervention sera effectuée dans l'année par K. ANNE qui a créé une thèse sur le CAEM et sur le développement du territoire. Il serait intéressant qu'elle puisse présenter les grandes lignes de cette thèse pendant un conseil communautaire.

F. CHAPUS souhaite indiquer qu'au sein du CAEM il y a une créativité et un dynamisme hors du commun, structure importante comme support de la Culture sur le territoire. La Présidente les remercie pour cette présentation.

5 - COMMISSION ECONOMIE

La Présidente donne la parole à M. EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique »

Actualisation et élargissement du règlement d'aides aux investissements des entreprises agricoles.

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions.

M. LIOTARD demande si cela concerne toutes les entreprises agricoles comme une coopérative par exemple et quel que soit le type de transformation : essences de lavande, caveau viticole ?

M. EBERHARD confirme que cette aide n'est pas pour du matériel agricole, c'est pour des entités agricoles de transformations avec aussi un taux de subvention majorée quand c'est lié aux économies d'énergie.

A. JEUNE précise que les entreprises agricoles éligibles sont celles qui sont engagées dans l'atteinte des objectifs de la politique agricole et alimentaire de la CCDB (circuits courts par exemple).

M. EBERHARD indique que l'enveloppe budgétaire pour les aides reste la même 30 000€.

Il propose de passer au vote.

Délibération n° 39/2024 : Actualisation et élargissement du règlement d'aides aux investissements des entreprises agricoles.

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » rappelle que la CCDB octroie des aides à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales du territoire, dont le dernier règlement d'aide a été validé en conseil communautaire le 28 septembre (délibération n°54/2023).

Marc EBERHARD rappelle que le Bureau de la CCDB a reçu délégation par délibération du conseil communautaire n°55/2020 du 10 septembre 2020, de prendre toutes décisions pour approuver et régler, dans la limite des crédits affectés au budget pour ce règlement, les dossiers proposés par la commission « Développement économique ».

Il explique qu'il est proposé de modifier le règlement pour l'actualiser et l'élargir aux entreprises agricoles. Il donne lecture du règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales, commerciales et agricoles.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** le nouveau règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales, commerciales et agricoles de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, tel qu'annexé à la présente délibération;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Modification de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB)

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

Délibération n°40/2024: Modification de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB)

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la « Développement économique » rappelle que la loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Ce cadre est formalisé dans la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon, approuvé en conseil communautaire le 22 septembre 2022 et modifiée le 15 décembre 2022 (délibérations n°58/2022 et 76/2022).

L'adoption d'un nouveau règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales, commerciales et agricoles de la CCDB par délibération n°39/2024, en date du 06 juin, nécessite une modification de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux.

Marc EBERHARD donne lecture de la convention modifiée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la convention ci-après annexée ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention relative aux aides aux entreprises, ou tout document utile à cette décision.

Aide exceptionnelle à l'entreprise Garage GMC 26

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions. T. DIDIER rajoute un complément sur cette aide : ce changement d'automate est réalisé avec 3 partenaires et partagé en 1/3 pour le garage,

1/3 le SIVOM et 1/3 la CCDB. Les services sur le territoire sont importants, centre de secours, un centre technique du Département, des agriculteurs. Il est donc nécessaire de garder cette station.

M. EBERHARD propose de passer au vote.

Délibération n°41/2024 : Aide exceptionnelle à l'entreprise Garage GMC 26

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » explique que le service de distribution de carburant sur le bassin de Bourdeaux, assuré par le garage automobile GMC 26, nécessite d'être modernisé pour pouvoir continuer à assurer un accès de proximité et permanent aux carburants sur ce territoire rural.

Il indique que le propriétaire du garage a fait appel à la Communauté de communes pour identifier les aides mobilisables pour la réalisation de cet investissement.

Marc EBERHARD rappelle que les communes peuvent accorder, au titre L. 2251-3 du CGCT, des aides pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante. En vertu de l'article L5111-4 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale peuvent également faire application de cette disposition.

Il explique qu'il est ainsi proposé d'accorder une aide exceptionnelle au garage GMC 26, au titre de la sauvegarde du dernier service, pour participer au financement de la mise aux normes du système monétique de la station-service.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

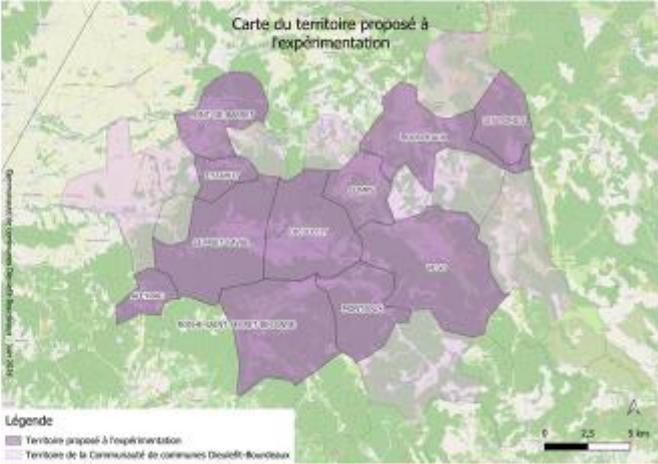
- **ATTRIBUE** une aide exceptionnelle de 3 500 € à l'entreprise garage GMC 26 afin de contribuer à la réalisation des objectifs tels que présentés dans la présente délibération;
- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive, fixant les obligations du bénéficiaire, et toutes pièces utiles à cette décision ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2024.

Candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

La Présidente invite E. JUNGO, chargée de mission « Développement économique » à présenter le projet à l'aide du diaporama.

LE TERRITOIRE PROPOSÉ À L'EXPÉRIMENTATION

- Une candidature portée par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux :
 - > dans le cadre de sa stratégie emploi, conduite par le service développement économique
 - > pour les 11 communes du territoire de la CCDB ayant délibéré, à date, pour s'inscrire dans la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
 - > en partenariat étroit avec l'association Interstices, initiatrice du projet sur le territoire, et le Groupe Économique Solidaire ANCRE, acteur reconnu de l'Insertion par l'Activité Économique basé en sud Drôme.



Carte du territoire proposé à l'expérimentation

Légende

- Territoire proposé à l'expérimentation
- Territoire de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux

0 2,5 5 km



LA STRATÉGIE D'EXHAUSTIVITÉ TERRITORIALE

LA STRATÉGIE D'EXHAUSTIVITÉ TERRITORIALE

- Le territoire proposé à l'expérimentation compte 6 961 habitants et une population active de 3 688 personnes, dont 571 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C.
- Le nombre de volontaires potentiels est estimé à 323 personnes (DELD + ARSA non inscrits).
- L'atteinte de cet objectif d'exhaustivité sera partiellement atteint grâce à la mobilisation des opportunités d'emploi existantes sur le territoire (potentialisée par le travail engagé d'accompagnement, de levée des freins et de mise en relation entre offre et demande d'emploi locales).
82 PPDE pourront ainsi sortir de leur privation d'emploi.
- Soit un objectif de création d'emplois supplémentaires de 241 emplois.
- Les 10 premiers territoires habilités ont créés en moyenne 80 emplois en 3 ans via leur EBE (71 ETP).
- L'entreprise adaptée ADEFI porte par ailleurs un projet ambitieux de développement de son activité de blanchisserie, avec un doublement des effectifs prévus soit une création de 50 emplois sur le territoire.
- La réduction de la privation d'emploi sera également stimulée par l'action économique de la CCDB et de ses partenaires : accompagnement foncier du développement des entreprises du territoire, stratégies filières céramique et tourisme, stimulation et accompagnement de la création d'activité.



LA LISTE DE MOBILISATION / LES FUTURS SALARIÉS DE L'EBE

LA PRIVATION DURABLE D'EMPLOI

Référentiel de l'équipe expérimentale - Septembre 2020

La privation totale d'emploi

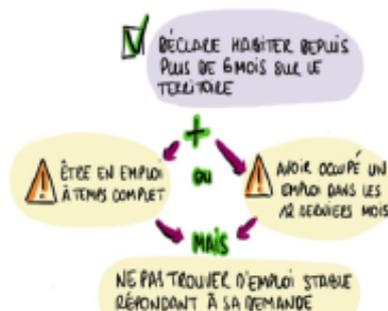
quand la personne

- ✓ DÉCLARE HABITER DEPUIS PLUS DE 6 MOIS SUR LE TERRITOIRE
- ✓ DÉCLARE NE PAS AVOIR OCCUPÉ D'EMPLOI DANS LES 12 DERNIERS MOIS

Catégorie A et D

La privation régulière d'emploi

quand la personne



Catégorie A, B et C

La privation partielle d'emploi

quand la personne

- ✓ DÉCLARE HABITER DEPUIS PLUS DE 6 MOIS SUR LE TERRITOIRE
 - ✓ DÉCLARE OCCUPER UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL
- ET CHERCHER DEPUIS PLUS DE 12 MOIS À OBTENIR UN VOLUME HORAIRES PLUS IMPORTANT
- MAIS NE PAS TROUVER D'EMPLOI STABLE AU VOLUME HORAIRES SOUHAITÉ

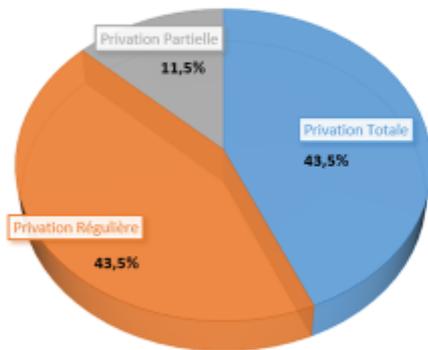
Catégorie B, C et E

LA LISTE DE MOBILISATION / LES FUTURS SALARIÉS DE L'EBC

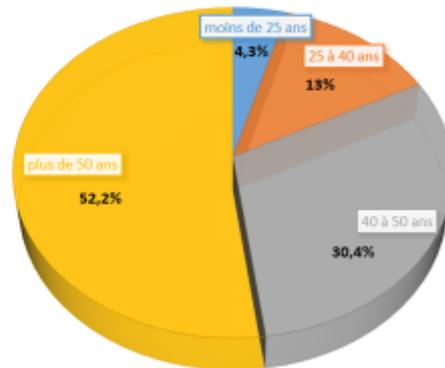
- Au 1er juin 2024 le projet émergent TZCLD Dieulefit-Bourdeaux compte 23 volontaires souhaitant devenir salariés de la future Entreprise à But d'Emploi (EBC), ce qui représente 13,4 ETP (équivalents temps plein).
- Ces PPDE sont majoritairement des femmes (69,6%) et âgés de plus de 50 ans (52,2%), venant de Dieulefit pour 60,9% et d'autres villages de la CCDB pour 39,1% (3 de Poët-Laval, 2 de Bourdeaux, 2 d'Eyzahut, 1 de Pont-de-Barret, 1 de Montjoux).
- Concernant leur état de santé, près de la moitié des volontaires (43,5%) déclarent avoir des restrictions physiques, dont la moitié ont une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). Sur les 5 personnes ayant une RQTH, 3 perçoivent l'Allocation d'Adulte Handicapé. Enfin, 30% déclarent avoir vécu un burn-out professionnel.
- Au sujet du type de privation d'emploi, 43,5% sont concernés par une privation d'emploi régulière (CDD, missions Intérim, CESU, activité en micro...), 43,5% sont concernés par une privation totale, et 13% par une privation partielle (contrats à temps partiels). La durée moyenne de privation d'emploi est de 32,3 mois (près de 3 ans), allant de 12 mois (1 an) à 144 mois (12 ans). 29,9% sont allocataires du RSA.
- Ils sont 7 à chercher un temps plein (30%), 12 à souhaiter un mi-temps (52%), 2 à demander une quotité intermédiaire (0,65 et 0,75 ETP) et 2 ne pouvant travailler que 2 à 3h par jour (0,25 ETP) compte-tenu de problématiques de santé.

LA LISTE DE MOBILISATION / LES FUTURS SALARIÉS DE L'EBC

TYPES DE PRIVATION D'EMPLOI

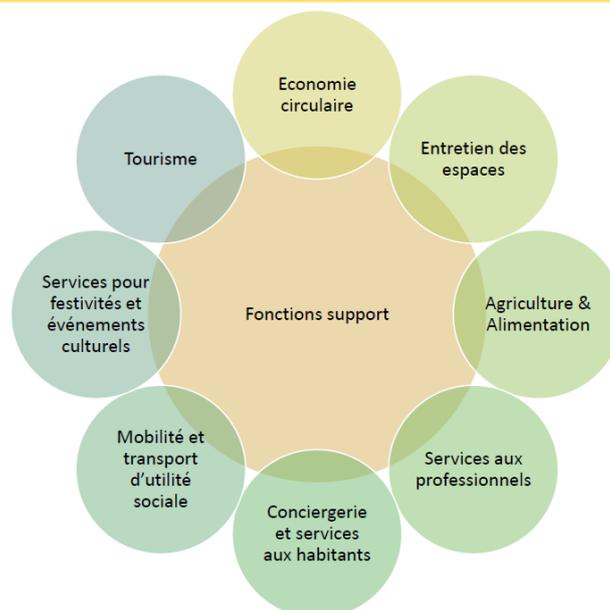


ÂGES MOYENS



LA PRIORISATION/MODÉLISATION DES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS PRIORISÉES



LES ACTIVITÉS PRIORISÉES

- Phase 1 : démarrage à l'ouverture de l'EBE et développement progressif pendant le premier trimestre 2025

Entretien des espaces / nature					Economie circulaire					Services pour festivités et événements culturels			
Entretien des sentiers de randonnée, balisage	Ecoquidas	Pose / Entretien des clôtures pastorales	Ravitaillement des estives	Entretien des espaces (chemins forestiers, rivières, petit patrimoine, murs en pierre sèche...)	Matériauthèque	Petits travaux de menuiserie (installation d'etagères, dressings, réparation de chaises, etc.)	Low-tech et produits "DIY" (lâssive à la cendre, oyas, marmites norvégienne, meubles en carton, etc.)	Atelier vélo - Electrification	Installation de panneaux photovoltaïques ("mise à disposition de personnel", en lien avec les Centrales Villageoises)	Fabrication de composteurs	Services de location de matériel / Mutualisation de moyens pour festivités	Prestations pour festivités (distribution de tracts, affichage, installation, nettoyage, etc.)	
Services pour les professionnels			Agriculture & Alimentation			Mobilité & Transport d'Utilité Sociale		Conciergerie et Services aux habitants					
Enlèvement des cartons, matériaux, etc. (plastiques, emballages de protection...) des pros	Logistique (relai Envie, livraisons, etc.)	Mise à disposition de personnel (agriculture, cantine, etc.)	Marchage, vente de plants et semences biologiques	Pépinière pour haies	Horticulture (fleurs coupées / plantes fleuris)	Transport à la demande d'utilité sociale	Navette touristique à la demande	Pédibus / vélobus	Coordination de vie sociale et partagée	Aide pour cuisiner, Ateliers "batch cooking" (chez l'habitant)	Nourrir et sortir les animaux de compagnie	Garde d'enfants (pousuile à domicile)	

LES ACTIVITÉS PRIORISÉES

- Phase 2 et 3 : démarrage fin 2025 et/ou 2026, en fonction des opportunités foncières et de l'avancée des projets de la CCDB (déchetterie des professionnels du BTP et végétérie avec collecte des biodéchets)

Agriculture & Alimentation	Economie circulaire				Services aux habitants		Tourisme
Point-relai d'Agricultur	Filières textile et plastique	Déchetterie des professionnels du BTP	Collecte et traitement des biodéchets (en lien avec la future végétérie de la CCDB)	Boutiques de 2 nd main sur le territoire (jeux-jouets, équipement et matériel sportif...)	Entretien et rénovation de volets	Epicerie itinérante	Camping / restaurant-snack « d'application » à destination des saisonniers uniquement

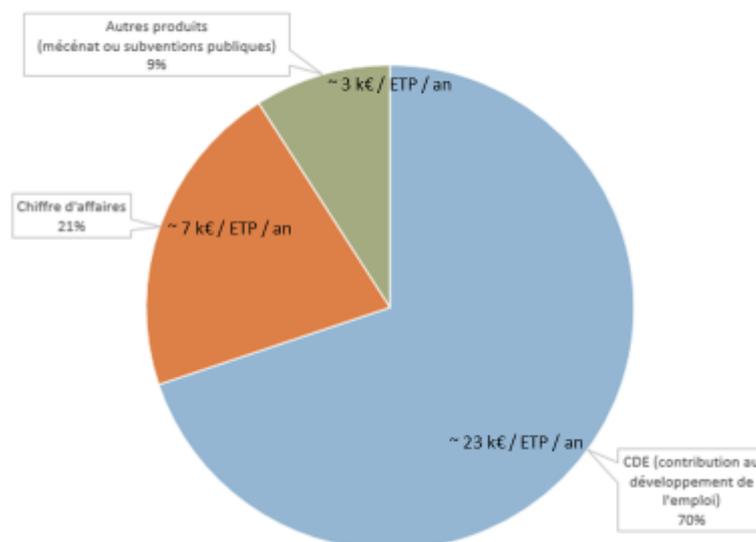
LA MODÉLISATION DES ACTIVITÉS

- Chaque activité est analysée autour de plusieurs points à enjeux :
 - > Foncier : quelle surface, espaces/besoins particuliers (stockage, vente, hauteur sous plafond, parking, etc.) ?
 - > Investissements et moyens nécessaires : quels types de matériel ? Quelle législation ? Y-a-t-il des autorisations/habilitations/certifications nécessaires ?
 - > Marchés / modèle économique : quels sont les débouchés ? Qui peut financer l'activité ?
 - > Capacités des PPDE : vérifier les conditions d'exercice de l'activité et l'adéquation avec les contraintes/envies des PPDE (horaires décalés, travail en soirée et week-end, etc.).
 - > Concurrence : quels sont les concurrents potentiels ? Sur quelles activités précises ? Quel partenariat possible ? Quelles complémentarités ?



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'EBE

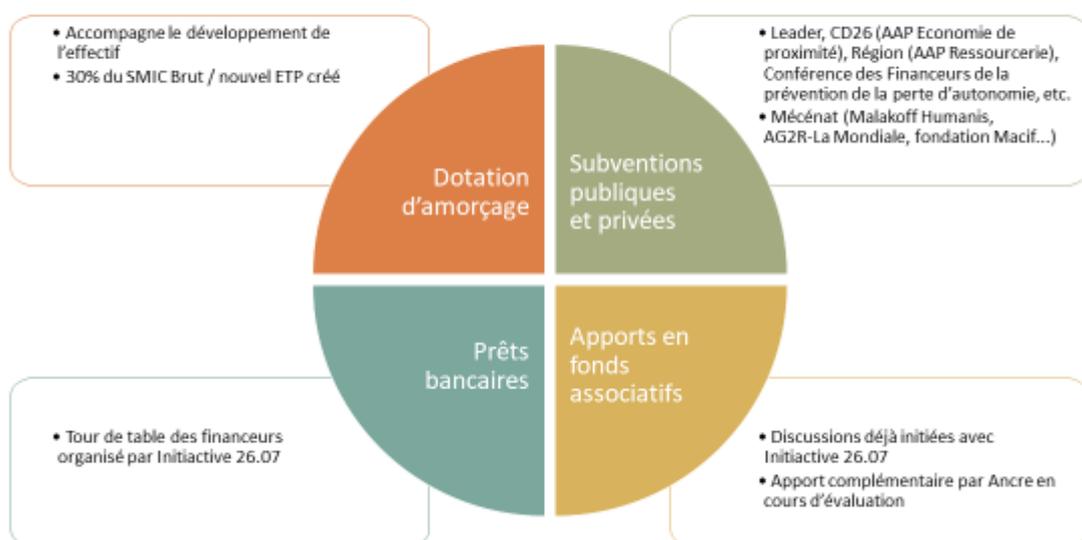
LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'EBE



LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (CDE)

- La CDE est versée chaque mois, de manière à pouvoir régler les paies sans avoir à faire d'avance de trésorerie.
- Elle finance aussi les emplois supplémentaires occupés par des personnes non issues de la privation d'emploi, jusqu'à 10% de l'effectif (en ETP) de l'ensemble de l'entreprise concernée.
Pour ces emplois, le montant et les modalités de calcul de la CDE sont les mêmes que pour les salariés issus de la privation durable d'emploi.
Ainsi, pour 10 ETP travaillés au total dans l'EBE, le Fonds peut financer jusqu'à 1 ETP travaillé occupé par des personnes non issues de la privation durable d'emploi.
- Par ailleurs, lorsque la rémunération pratiquée pour un emploi est supérieure au Smic, l'entreprise finance par elle-même la part de la rémunération au-delà du Smic, quel que soit le statut avant embauche de la personne occupant le poste.

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL



LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'EBE

STATUT JURIDIQUE

- Le choix s'est porté sur une association loi 1901 pour sa facilité de mise en œuvre et la souplesse du cadre législatif qui permet de créer des statuts personnalisés/adaptés. De plus, ce statut permet de percevoir des subventions.
- L'idée est donc de créer une association avec une gouvernance partagée qui associe 3 collèges à la prise de décision :
 - > A. Les fondateurs : Interstices, le groupe économique solidaire Ancre et la CCDB
 - > B. Les salariés
 - > C. Les utilisateurs des services et les partenairesDisposant respectivement de 40% des voix au sein de l'assemblée générale pour le collège A, 30% pour le collège B et 30% pour le collège C.

STATUT JURIDIQUE

- Le CA est composé de membres de chacun des trois collèges :
 - > Pour le collège A, 2 représentants par structure (soit 2 pour Ancre, 2 pour la CCDB et 2 pour Interstices : 1 membre du CA de l'association et 1 PPDE) ;
 - > Pour le collège B, 2 à 4 représentants parmi les salariés ;
 - > Et pour le collège C, 2 à 4 représentants parmi les partenaires et les utilisateurs des services de l'association.
- Cette association peut préfigurer une transformation vers le statut de SCIC, si cela s'avère pertinent à l'avenir.
- En attendant l'habilitation, l'embauche des salariés et le démarrage des activités, l'association sera portée par le collège des fondateurs.

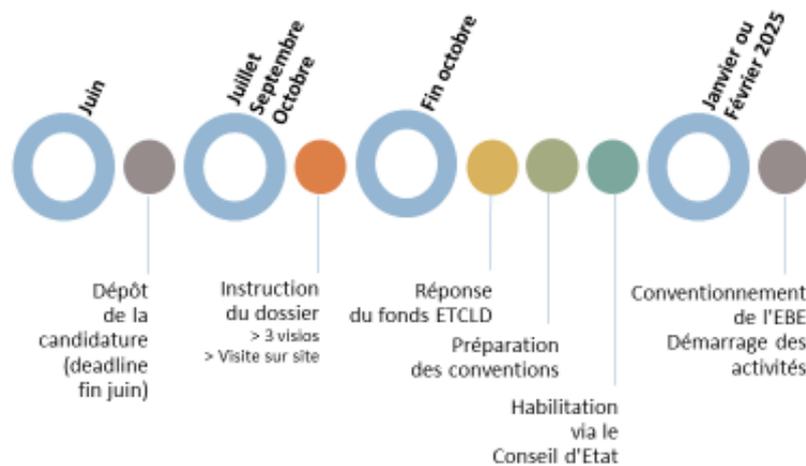
STATUT JURIDIQUE

- Le bureau, élu par le CA, est composé de :
 - > Un(e) président(e), garant de la prise de décision, dans les délais, pour assurer le bon fonctionnement et bonnes relations avec la Direction ;
 - > Un(e) ou plusieurs vice-président(e)s, éventuellement ;
 - > Un(e) secrétaire, garant des instances, de la rigueur administrative et la bonne vitalité démocratique ;
 - > Un(e) trésorier(e), garant de la sécurité financière et juridique de l'association, ainsi que de la lisibilité des informations financières et comptables.
- Les salariés ne peuvent pas faire partie du bureau de l'association.
- L'association est baptisée « Quefasin » en clin d'œil à l'expression provençale.



LE CALENDRIER DU PROJET

CALENDRIER DE LA CANDIDATURE



La Présidente demande s'il y a des questions

M. EBERHARD rajoute une précision sur les saisonniers il a été décidé par le Comité Local pour l'Emploi (CLE) d'essayer d'inclure les saisonniers sur leurs périodes creuses (sans emplois).

S. GALDEMAS souligne qu'il trouve que c'est un retour des emplois aidés supprimés lors du mandat du Président actuel avec un dispositif compliqué pour se faire. Avec déjà des emplois existant sur les communes : associations, portages de repas, festivités...L'état d'avancement de ce projet en 3 ans est mini, le projet est toujours en préparation

Comment cela se passe si l'EBE dysfonctionne qui va assumer ? Pour les communes n'ayant pas votées pour ce projet doivent elles quand même participer ?

E. JUNGO explique que les aides publiques mobilisées sur la création de ces postes sont de la réaffectation d'aides qui sont déjà dépensées pour ces personnes pas de dépenses nouvelles.

La catégorie évoquée est une population durablement privée d'emploi, c'est déjà dans un premier temps de les remettre sur des emplois et par la suite de les remettre sur des emplois mieux payés Les communes qui ont adhéré ou pas doivent et c'est inscrit dans la loi signer au dépôt de la candidature

M. EBERHARD explique que si l'Entreprise à But d'Emplois EBE s'arrête c'est une entité de droit commun donc elle cotise aux allocations chômage comme une entreprise lambda.

P. MOSSAZ trouve qu'il y a une très forte complexité de montage et très lourd sur le plan financier. Il y aura aussi un appel de fonds pour les communes qui ne participent pas à ce projet ?

F. SIMIAN rappelle qu'il n'y a pas d'appel de fond c'est une association.

M. EBERHARD explique que la grande différence entre les entreprises d'insertion et l'EBE, c'est que l'EBE est en capacité de proposer des CDI alors que les entreprises d'insertion c'est une embauche de 26 heures par semaines pour 2 ans max.

P. BERRARD souhaite souligner que cette création d'entreprise différente est pour un public différent qui est laissé sur le côté sociétal, c'est un projet positif.

F. SIMIAN rappelle que les moyens matériels et humains nécessaires pour l'exercice des missions du Comité Local pour l'Emploi c'est simplement animer par E. JUNGO. Elle va organiser des réunions pour le CLE.

C. BUSSAT évoque que ce projet est là pour rééquilibrer la distribution de l'argent pour remettre au travail cette catégorie de personnes, il a été déterminé 50 travaux non effectués sur le territoire.

Il faut se lancer pour savoir si cela va fonctionner.

M. EBERHARD insiste sur le fait que les personnes qui se sont présentées au café volontaire font parties de certaines communes ayant refusé ce projet. Une fois que le dossier sera déposé, il sera impossible de prendre en compte les habitants de ces communes.

Il souligne qu'il est possible aux communes qui ont voté contre ce projet de pouvoir revoir leur position d'adhésion avant la deadline du 30 juin dépôt du projet. Par exemple, la commune de Roche Saint-Secret a revu sa décision au conseil municipal, position honorable

P. BENOIT rappelle que ce projet a 3 ans. Qu'au départ il était très vigilant et réfractaire sur ce projet. Aujourd'hui ce projet a avancé, il reste beaucoup d'incertitude. Par contre pour avoir été présent aux réunions du CLE, après avoir participé aux réunions aux rencontres et aux échanges avec le public et les entreprises. Il est évident que ce projet a son importance sur le territoire même si cela peut échouer. Afin de mettre en relation cette catégorie de personnes (ex. monoparental) avec les employeurs. Car rien n'existe à ce jour pour les accompagner afin de les remettre sur le chemin de l'emploi. Il faut laisser la chance à ce dossier de dépôt d'être étudié et validé. Et si ce dossier est validé avec l'expérience nationale on peut imaginer à voir un peu plus loin sur ce projet. Jusqu'à présent il occultait cette vision de catégorie de personnes présentes sur notre territoire qui aujourd'hui ne sont pas employables en l'état. Et cette EBE va être un outil pour les mettre les uns les autres en relation. Il indique que M. FERNANDEZ ET E. JUNGO sont très efficaces elles ont fait et font un travail remarquable. D'autre part la venue de l'association ANCRE (solide expérience sur l'insertion) sur ce projet est rassurante, elle a l'expérience sur ces sujets-là.

On va gagner en rapidité et éviter des erreurs tout en restant prudent. Il faut maintenant se lancer et c'est une des solutions pour notre territoire.

P. MOSSAZ fait partager son expérience il indique qu'il s'occupait de personnes sortantes de prisons pendant 5 an ou il accompagnait ces personnes à réintégrer une vie professionnelle. Il interviendra sur ce sujet pendant Concertina. Il rappelle que sur ce projet il n'y a aucune vision quantitative des personnes qui sortent des associations TZCLD et qui retrouvent de l'emploi. Et connaître le résultat combien de temps ces personnes restent dans cette association ?

F. SIMIAN souligne que sur cette catégorie un temps de sociabilisation est nécessaire, il y aussi un problème de mobilité sur notre territoire.

E. JUNGO a le chiffre des sorties positives de ce dispositif elle le transmettra. Elle rappelle que c'est un public très éloigné de l'emploi. Quand l'association Ancre a rejoint ce projet en tant qu'entreprise d'insertion ce projet les a intéressés pour participer à ce dispositif innovateur (par du CDI du temps choisi et par cet aspect d'implication des volontaires, remobilisation, apprentissage de métiers). Car l'association ANCRE s'est rendue compte qu'il y a des limites au dispositif d'insertion par l'activité économique tel qu'il existe aujourd'hui.

Ce public une fois reconsolidé par le dispositif TZCLD pourra retourner à des métiers classiques, car dans le dispositif TZCLD ils toucheront uniquement le SMIC dans l'EBE. Sur la sécurité de l'entreprise aujourd'hui on ne peut garantir qu'elle sera pérenne. Par contre on sait qu'un certain nombre de territoire expérimente ce dispositif depuis 2019 que dedans il y a des territoires ruraux et que l'Entreprise à But d'Emploi fonctionne. Et pour se donner toutes les garanties pour ce projet on est allé chercher un partenaire costaud et solide pour constituer ce dossier et augmenter les chances de pérenniser ce projet.

M. EBERHARD présente la délibération et propose de passer au vote.

Délibération n°42/2024 : Candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux s'est engagée dans une stratégie emploi visant à apporter une contribution à une double problématique du territoire, de difficultés de recrutement des entreprises et d'accès à l'emploi pour une part significative de la population (416 demandeurs d'emploi de longue durée, catégories A, B et C en mars 2024).

Dans cet objectif, la CCDB s'est engagée par délibération n°105/2020 en date du 17 décembre avec l'association Interstices à se porter candidate à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) visant à résorber le chômage de longue durée.

La démarche consiste à s'organiser à l'échelle territoriale, pour supprimer la privation durable d'emploi en favorisant la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi locales et la création d'emplois supplémentaires sur le territoire. Cela en s'appuyant notamment sur la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui propose des emplois à durée indéterminée et à temps choisi à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent. Dans cette entreprise sont développées des activités utiles et non concurrentielles des emplois existants.

La Communauté de Communes s'est investie dans l'élaboration de la candidature à l'expérimentation :

- > en mobilisant les acteurs du territoire pour la création du consensus,
- > en assurant la rencontre et la mobilisation des personnes privées d'emploi,
- > en identifiant des travaux utiles qui seront portés par l'EBE,
- > en agissant en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire (acteurs de l'emploi et de l'insertion, collectivités territoriales, acteurs économiques, acteurs associatifs, représentants des personnes privées durablement d'emploi) réunis au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE).

À date, 11 communes de la CCDB ont signifié par délibération leur volonté de s'engager dans cette démarche : Aleyrac, Bourdeaux, Comps, Dieulefit, Eyzahut, Montjoux, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Les Tonils et Vesc.

Cette candidature est pilotée par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux en partenariat étroit avec l'association Interstices et la Structure d'Insertion par l'Activité Économique ANCRE.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (3 contre et 5 abstentions):

- **APPROUVE** le dépôt de candidature de la Communauté de Communes à l'expérimentation TZCLD pour les 11 communes volontaires et celles qui manifesteront leur intérêt d'ici le dépôt du dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre pleinement part à l'expérimentation :
 - > en présidant le Comité Local pour l'Emploi dont la co-présidence a été proposée au Département de la Drôme ;
 - > en octroyant les moyens matériels et humains nécessaires pour l'exercice des missions du Comité Local pour l'Emploi : animer le territoire sur le sujet de l'emploi, garantir le respect des principes de l'expérimentation TZCLD (non concurrence des activités, éligibilité des personnes embauchées, non sélection des personnes embauchées, recherche de l'exhaustivité territoriale), établir les indicateurs d'évaluation définis par la loi ;
 - > en prenant part à la gouvernance de l'association qui sera constituée pour porter l'Entreprise à But d'Emploi (EBE).
- **AUTORISE** Madame la Présidente à participer à l'assemblée générale constitutive et de déposer, conjointement avec les autres membres fondateurs, les statuts de l'association qui portera l'EBE.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

M. EBERHARD remercie l'assemblée.

Il donne quelques informations sur la commission :

-ZA de Boulagne : une demande d'achat d'un terrain par l'entreprise Saurel, la commission « Développement économique » et la commission permanente ont donné un avis favorable.

La Présidente remercie E. JUNGO pour son excellente présentation.

La Présidente donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN Vice-Présidente de la commission Défi Climat
Elle donne quelques informations sur sa commission :

- OPAH point d'avancement: en application depuis janvier sur le territoire, 62 contacts pour SOLiHA (26 sur Dieulefit et 36 sur 15 autres communes). Les chiffres pour le SPPEH seront connus en juillet. Prochaine réunion de l'OPAH le 19 juin à Bourdeaux.
- Mobilité : réunion commission ouverte au groupe mobilité le 26 juin à la salle du conseil à Dieulefit
- Chargé de mission : présentation de G. LELONGE et de ses missions au prochain conseil communautaire

Renouvellement de conventions du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la CC de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) - année 2024.

Elle présente la délibération, elle précise que la nouveauté de 2024 est que la Région AuRA a décidé de retirer ses financements sur ce dispositif. Suite à cette décision l'état a acté de reprendre cette partie de financement 2024 par le biais de l'ADEME. Sans cette décision le dispositif aurait cessé.

Elle demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Objet de la délibération : Renouvellement de conventions du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la CC de Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) - année 2024.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission « Défi climat - Habitat » explique à l'assemblée que par la délibération du n°103/2020 du 17 décembre portant sur la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ; la CCDB a accepté de participer à ce service mutualisé à hauteur de 0.5 €/hab/an sur trois ans.

Ainsi, comme les cinq autres communautés l'ont approuvé, elles ont décidé de mettre en place une convention de partenariat, renouvelée chaque année, et portée administrativement par Montélimar-Agglomération.

Cette convention précise le rôle de chaque intercommunalité signataire, ses objectifs vis-à-vis du programme CEE SARE et le financement nécessaire à la mise en œuvre du SPPEH.

Geneviève MORENAS, explique à l'assemblée que la région Auvergne - Rhône Alpes a décidé de se retirer du financement du dispositif CEE SARE à compter de 2024.

Suite à ce retrait, l'Etat, via l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) a acté de reprendre à son compte l'intégralité du financement régional pour 2024. Cet engagement fait l'objet de la convention annexé au rapport de la Vice-présidente et intitulé « Convention DDT-ANAH-SPPEH Drome sud ».

Geneviève MORENAS, rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ce programme est confiée à la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération (CAMA) qui contractualise pour l'ensemble des cinq EPCI avec un opérateur en charge de l'animation du SPPEH. Cet engagement fait l'objet de la convention annexé au rapport de la Vice-présidente et intitulé « Convention CAMA CEDER 2024 » qui fixe les objectifs les moyens au titre de l'animation du SPPEH entre la CAMA, opérateur commun aux 5 EPCI du SPPEH, et le CEDER pour l'année 2024.

Geneviève MORENAS, rappelle :

- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 22, modifiant le chapitre II du titre III du livre II du code de l'énergie, précisant que le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique et que celles-ci sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

- Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

- Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020 et du 10 juin 2021 approuvant la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la CCDB.

Le financement du service public est constitué de dépenses, qui dépendent du nombre d'actes d'accompagnement réalisés par le Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies

Renouvelables (CEDER) ou la CCDB (particuliers, TPE/PME, copropriétés, ou artisans du bâtiment accompagnés...).

Les recettes, elles, sont constituées d'une part fixe (primes régionales) et d'une part variable équivalente à la moitié du cout de chaque acte d'accompagnement.

Le budget présenté ci-dessous est donc un budget « plafond ». Le reste à charge de la CCDB ne pouvant être qu'inférieur aux perspectives, mais devant être supérieur à 0.5€/hab/an sur les trois ans du SPPEH.

Prévisionnelle pour 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
Services CEDER	33 369.19 €	Primes CEE et ANAH	18 134.70 €
Chargé de mission CCDB	pm	Reste à charge CCDB	15 234.49 €
Total Dépenses	33 369.19 €	Total Recettes	33 369.19 €

Considérant le rapport de la Vice-présidente, et les conventions transmises en annexe à la convocation au présent conseil. :

- Convention DDT-ANAH-SPPEH Drome sud
- Convention CAMA CEDER 2024
- Convention annuelle - année 4 - 2024 fixant les conditions de portage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour 2024 entre la CAMA et les 5 EPCI concernés

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

AUTORISE Madame la Présidente, Fabienne SIMIAN, à signer la convention annuelle - année 4 - 2024 fixant les conditions de portage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour 2024. Convention annexée à la présente délibération, portée à connaissance en amont de la délibération et liant :

- la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, désignée CAMA, représentée par son Président Julien CORNILLET, habilité par délibération,
- la Communauté de communes Drôme Sud Provence désignée CCDSF, représentée par son Président Jean-Michel CATELINOIS, habilité par délibération,
- la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale désignée CCBDF, représentée par son Président Thierry DAYRE, habilité par délibération,
- la Communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan désignée CCEPPG, représentée par son Président Patrick ADRIEN, habilité par délibération,
- et, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux désignée CCDB, représentée par sa Présidente Fabienne SIMIAN, habilitée par délibération ;

- **PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget principal de 2024 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, à signer toutes pièces utiles à cette décision.
- **APPROUVE** le règlement des aides financières en faveur du logement du parc privé dans le cadre de l'OPAH intercommunale, tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

G. MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

7 – COMMISSION CULTURE - SOLIDARITES

La Présidente donne la parole à Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la commission "Culture -Solidarités".

Demande de subvention pour les actions année 2024/2025 dans le cadre de la convention triennale C.T.E.A.C 2022/2025.

Elle présente la délibération en précisant qu'une annexe détaillée a été jointe pour indiquer les dépenses. Elle demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Elle présente la délibération.et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°44/2024 : Demande de subvention pour les actions année 2024/2025 dans le cadre de la convention triennale C.T.E.A.C 2022/2025.

Francette CHAPUS, vice-présidente en charge de la Commission « Culture - Solidarités », rappelle que depuis 2014 la CCDB est engagée dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.) avec pour partenaires financiers la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et la CAF.

Le conseil communautaire du 15 avril 2022 a validé l'engagement de la CCDB dans une nouvelle C.T.E.A.C, 2022-2025.

Elle explique que la deuxième année de cette convention arrive à sa fin.

Francette CHAPUS, indique que dans l'attente du plan d'action précis en cours d'élaboration et de la sélection des compagnies prévue en juin 2024.

Les demandes de subvention pour l'année 2024-2025 doivent être déposées pour les premières fin juin, début juillet auprès des partenaires financiers que sont : l'Etat à travers la DRAC, la Région AuRA, le Département de la Drôme. La demande de subvention auprès de la CAF devra elle être déposée au premier trimestre 2025, sur la base du budget prévisionnel « Octobre 2024 à Juillet 2025 » tel que présenté ci - dessous :

BUDGET PREVISIONNEL Octobre 2024 - Juillet 2025					
DEPENSES Prévisionnelles	Montant	%	RECETTES Prévisionnelles	Montant	%
Projets C.T.E.A.C.	38 900,00 €	62%	Subventions C.T.E.A.C.	44 000,00 €	70%
Résidence	25 000,00 €	40%	DRAC	28 000,00 €	44%
Projets locaux (3300€x3)	9 900,00 €	16%	Conseil Départemental	8 000,00 €	13%
Micro-folie itinérante	4 000,00 €	6%	Conseil Régional	6 000,00 €	10%
Prestations extérieures	3 900,00 €	6%	CAF	2 000,00 €	3%
Plateau-radio x2	1 200,00 €	2%			
Communication / Impression	1 000,00 €	2%			
Prestation Photographe pour traces 2 jours	700,00 €	1%			
Tirage photo	400,00 €	1%			
Régisseurs restitution	600,00 €	1%			
Frais divers	1 200,00 €	2%			
Cérémonie	800,00 €	1%			
Autres (Location, achats petits matériels...)	400,00 €	1%			
Coordination (50% d'un ETP)	19 000,00 €	30%	CCDB	19 000,00 €	30%
			Coordination	19 000,00 €	30%
					0%
TOTAL	63 000,00 €	100%	TOTAL	63 000,00 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander une subvention à la DRAC d'un montant de 28 000 € pour les actions C.T.E.A.C. 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander une subvention à la région AuRA d'un montant de 6 000 € pour les actions C.T.E.A.C. 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander une subvention au Conseil Départemental de la Drôme d'un montant de 8 000 € pour les actions C.T.E.A.C. 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander une subvention à la CAF d'un montant de 2 000 € pour les actions C.T.E.A.C. 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives

Elle présente la délibération.et demande s'il y a des questions.

S. GALDEMAS explique qu'il a échangé avec des associations de sa commune et celles-ci indiquent qu'elles préféreraient qu'il y ait moins de projets retenus pour que les subventions soient plus importantes. Il suggère qu'une modification du règlement soit effectuée. 2 conditions pour la

sélection, la première que la manifestation ne se tienne pas sans l'apport de la subvention financière de la collectivité et la second c'est le choix de la CCDB d'une politique culturelle.

F. CHAPUS rappelle que c'est le rôle de la commission de revoir et de proposer des modifications. Ce problème de donner à certaines associations et pas à d'autre est un débat depuis plusieurs années aucun consensus n'est trouvé.

La Présidente indique qu'une coquille est présente dans le corps de la délibération ce n'est pas un avis de principe mais ferme et définitif, le mot sera rayé.

F. CHAPUS propose de passer au vote.

Délibération n°45/2024 : Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission « Culture & Solidarités », informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 32 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 50 575 € pour un budget global de 30 000 € d'aide.

Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis tant sur le contenu que sur les montants de subvention.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture & Solidarités le 16 février 2024 et a validé les propositions d'attribution de subventions telles que présentées dans la note de synthèse transmise préalablement à ce conseil.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE** les attributions de subventions telles que présentées dans le tableau en annexe à cette délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Subventions non affectées - Attribution de subventions pour le portage des repas.

Elle présente la délibération.

F. SIMIAN demande aux conseillers que s'ils ont connaissance d'une association qui pratique cette activité de la faire connaître afin qu'elle puisse prétendre à ces subventions.

F. CHAPUS demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote

Délibération n°46/2024: Subventions non affectées - Attribution de subventions pour le portage des repas.

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture - Solidarités ", explique qu'au compte 6574 à la section de fonctionnement du budget général, une somme de 3000 € a été affectée pour le portage de repas aux seniors.

Pour l'année 2023, seule l'Association Familiale a assuré le portage des repas. Suite à la transmission des documents par l'association à la Communauté de Communes il est proposé d'attribuer l'enveloppe pour l'année 2023 à la seule Association Familiale.

Nombre de livraisons totales effectuées (2023) :

- Association familiale de Dieulefit : 18 868 (nombre de repas livrés)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000€ à l'association Familiale de Dieulefit ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Prêt de matériel - Adhésion à l'association Bizz'Art Nomade.

Délibération n°47/2024 : Prêt de matériel - Adhésion à l'association Bizz'Art Nomade.

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la culture et des solidarités, explique que dans le cadre des actions culture, la CCDB a régulièrement besoin de matériel qu'elle ne possède pas.

Pour cela, la CCDB peut faire appel à des partenaires pour une mise à disposition de leur matériel (CAEM, La halle, artistes associés sur la CTEAC...).

Pour les prochaines années de la CTEAC, la CCDB a besoin de matériel spécifique. Pour cela, il est envisagé d'emprunter du matériel à l'association Bizz'art Nomade. En effet cette association possède un parc de matériel important, diversifié et disponible au prêt. De plus, la proximité géographique du matériel facilite le retrait et le retour de ce matériel.

Pour emprunter du matériel, il est nécessaire d'adhérer à cette association et de participer aux frais de gestion et d'entretien du matériel.

En tant que partenaire, l'association nous demande uniquement l'adhésion à l'association pour un montant de 20 € /an.

La présente délibération propose d'adhérer à l'association Bizz'Art Nomade. L'adhésion se fait de date à date.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association Bizz'Art Nomade ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

F. CHAPUS remercie l'assemblée.

11 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION N° 07-2024 - avenant à la convention de groupement de commande Collecte des déchets ménagers et assimilés CCDB-CCDRAGA-CCEPPG

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de compléter l'article 9 de la convention constitutive d'un groupement de commandes – marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCDB, la CCDRAGA et la CCEPPG - pour préciser que les frais liés à la consultation avancés par la CCEPPG (**d'un montant de 1 188€**) seront répartis entre les trois membres du groupement sur la base de « la population DGF 2023,

La Présidente DÉCIDE d'approuver et de signer l'avenant au groupement de commande.

DECISION N° 08-2024 - mise en œuvre d'un portail Famille service Enfance -Jeunesse

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de développer et mettre en œuvre un portail famille à destination des usagers du service enfance jeunesse, après lancement de consultation et analyse :

La Présidente, CONSIDÉRANT l'offre la mieux disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer l'offre de Migration vers DOMINO'Web 2 (module Diabolo) avec ajout du portail famille V2 PWA et système de pointage Modulo Tab pour montant de 11 975 € soit 13 985 € TTC.

DECISION N° 09-2024 - travaux de rénovation thermique CCDB

VU la décision N°17 MAPA travaux de rénovation thermique CCDB en date du 5 mai 2023, autorisant la présidente à attribuer un lot et à relancer une consultation pour les lots infructueux ou nécessitant des précisions suivant le détail ci-dessous :

- Autorisant la notification du marché avec l'entreprise suivante : - Lot 3 – Aménagements intérieurs : SAS DCA pour un montant de 176 746.93 €HT, soit 212 096.32 €TTC
- Relançant la consultation pour les lots 1: traitement des façades et toiture et 4 : CVC et pour L'entreprise JLV Aluminium ayant proposé une variante au marché de travaux impactant le lot 1 d'attendre le retour des offres pour notifier à l'entreprise le marché du lot 2 : menuiseries extérieures.

VU la décision N°26 MAPA travaux de rénovation thermique CCDB en date du 29 septembre 2023 autorisant la présidente à attribuer les lots infructueux aux entreprises suivantes :

- Lot 1 – Traitement des façades et toiture : BATI ECO SARL pour un montant de 252 270.36 € HT, soit 302 724.43 € TTC
- Lot 2 – Menuiseries extérieures : JLV Aluminium pour un montant de 92 432.00 € HT, soit 110 918.40 € TC

- Lot 4 – CVC ALTECI SARL pour un montant de 90 978.03 € HT, soit 109 173.64 € TTC

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser un avenant au contrat avec le titulaire du marché de travaux du lot 02, l'entreprise JLV.

Cet avenant concerne la fourniture et pose de cornières 15/15 autour des châssis côté intérieur pour finition du revêtement en plaque de plâtre, et ce pour les 32 menuiseries. Étant noté que ces travaux supplémentaires induisent une moins-value d'un montant équivalent sur le marché de l'entreprise DCA qui sera régularisée en fin de chantier.

La Présidente, DÉCIDE de signer un avenant au contrat d'un montant 1 746,25 €HT soit 2 095,50 €TTC suivant et suivant le devis de l'entreprise JLV n°2341/11/2023 du 17/11/2023, soit un écart au marché de base introduit par l'avenant de 1,89%.

Le nouveau montant du marché attribué à l'entreprise JLV est ainsi porté à 94 178,25 €HT soit 113 013,90 €TTC.

DECISION N° 10-2024 - réalisation d'une animation nature dans le cadre de la fête de la nature 2024 avec le Département de la Drôme – ENS de Miélandre

VU la délibération n°66/2023 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, validant le plan de préservation, de gestion et d'interprétation du site de la montagne de Miélandre, ainsi que son budget et son plan de financement, et chargeant la Présidente à signer tout document utile à cette décision ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

CONSIDÉRANT la consultation mise en œuvre le 5 février 2024 pour la réalisation d'une animation nature dans le cadre de la fête de la nature 2024 avec le Département de la Drôme, sur la thématique des oiseaux du futur Espace Naturel Sensible de la montagne de Miélandre (Vesc, 26) :

- Devis association Nature Au Cœur pour un montant de 250€TTC
- Devis Hortense Nature pour un montant de 400€TTC
- Devis LPO AURA pour un montant de 768,5€TTC
- Offre non conforme d'Olivier Lannes (non retenue)

La Présidente, CONSIDÉRANT l'offre la mieux disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer le devis de l'association Nature Au Cœur pour un montant de 250 € TTC.

DECISION N° 11-2024 - fourniture de matériels d'optiques de terrain pour la réalisation des inventaires faune et flore de l'Espace Naturel Sensible de la montagne de Miélandre

VU la délibération n°66/2023 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, validant le plan de préservation, de gestion et d'interprétation du site de la montagne de Miélandre, ainsi que son budget et son plan de financement, et chargeant la Présidente à signer tout document utile à cette décision ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

CONSIDÉRANT la consultation mise en œuvre pour la fourniture de matériels d'optiques de terrain pour la réalisation des inventaires faune et flore de l'Espace Naturel Sensible de la montagne de Miélandre (Vesc, 26) :

- Devis de l'entreprise Europe Nature Optic pour un montant de 549 € TTC
- Devis de l'entreprise Sport Optic pour un montant de 517.20 € TTC

La Présidente, CONSIDÉRANT l'offre la mieux disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer le devis de l'entreprise Sport Optic pour un montant de 517.20 € TTC.

DECISION N° 12-2024 - Signer un devis avec l'imprimerie Bayle pour éditer le bulletin communautaire n°28

VU le devis présenté par l'imprimerie Bayle pour un montant de 1 988 € HT concernant l'impression du bulletin communautaire n°28 ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, DÉCIDE de signer le devis de l'entreprise Imprimerie Bayle pour un montant de 1988 € HT soit 2 385.60 € TTC

DECISION N° 13-2024 - Signer un devis avec L'Atelier Publicitaire Pascale M. pour l'élaboration et la conception du graphisme du bulletin communautaire n°28.

VU le devis présenté par « L'atelier publicitaire Pascale M » concernant la conception graphique et la mise en page du bulletin communautaire n°28 ;
VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **DÉCIDE** de signer le devis de par « L'atelier publicitaire Pascale M » se déclinant comme suit :

Tranche ferme :

- Conception et mise en page de bulletin n°28 1240 € *
- Conception/mise en page du bulletin
- Présentation des maquettes pour validation
- Etapes de modifications/corrections
- Préparation du bulletin pour l'imprimeur

Tranche variable sur validation de la CCDB :

· La recherche de photos, de logos de bonne qualité AINSI que la recherche/création d'illustrations, de pictos, de bulles... sera majorée d'un surcoût de :

· Le visuel photo ou logo 20€ */ l'un

Calibration/mise au format/retouche/recadrage

· Le visuel graphique 20€ */ l'un

Illustration, picto, bulle...

· Licence libre de droits pour les visuels photo ou autres utilisés hors CCDB.

12 – DECISION DU BUREAU

DECISION 02-2024 - Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°76/2020 du 10 septembre 2020, chargeant le bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du pays de Dieulefit-Bourdeaux, approuvé par délibération n°54/2023 du 28 septembre 2023, les dossiers qui seront proposés par la commission "Développement économique".

- **Dossier de M. RICHARD Christophe : SARL RICHARD ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT TP (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition d'un engin de chantier

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 45 000 € plafonné à 25 000 €

Aide demandée à la CCDB : 3 750 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de Mme TERROT Stéphanie : EI COIFFURE STÉPHANIE (Bourdeaux)**

Objet de la demande : Réalisation de travaux d'embellissement du salon

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 9 179,50 €

Aide demandée à la CCDB : 1 376,93 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M. PEYROT Xavier : SAS AMBIANCE PISCINES & PAYSAGES (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux d'économie d'énergie / réduction des déchets professionnels (taux d'aide à 25%) : 17 480 €

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 1 633 €

Aide demandée à la CCDB : 4 500 € (montant plafonné)

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention avec chaque bénéficiaire et toutes pièces utiles à cette décision.

13 - POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission Agriculture Forêt et Gestion de l'Espace

A. JEUNE informe :

ENS de Miélandre : le Département a validé le plan de gestion. Signature le vendredi 28 juin ;

Abattage mobile : reçu une nouvelle information DGAL qui remet en cause le projet dans sa globalité puisque les caissons doivent être rattachés à un abattoir existant ;

PAT : on prépare le PAT volet 2 et un Comité de pilotage avec les partenaires est organisé le mardi 11 juin.

Commission Information Communication

M. MARTIN évoque que la commission et les agents travaillent sur le prochain bulletin communautaire n°28. Selon le planning prévisionnel celui-ci sera distribué les 15 derniers jours du mois de juin.

Commission Tourisme Patrimoine

E. BOUVIER évoque la recherche de parrains et marraines sur les communes pour le suivi et l'entretien des sentiers de randonnées.

Commission Enfance Jeunesse

N. SYLVESTRE indique qu'il y a eu beaucoup de mouvement au sein des accueils de loisirs dont la directrice de l'ALSH de Bourdeaux qui n'a pas trouvé de logement et venant du Teil le trajet journalier inadéquat. Aujourd'hui une nouvelle directrice a été recrutée elle s'appelle S. BOLZE-PIGAULT

ALSH Ferme Saint-Pol il manque une directrice pour le mois d'août avec un BAFD. Un cuisinier est recherché pour la ferme Saint-Pol

L'espace jeune est en place pour cet été

Commission Gestion Déchets

P. BERRARD informe :

que sur le principe de la grille professionnelle, elle sera votée à l'automne.

REP PMCB : Responsabilité élargie des producteurs produits et Matériaux de construction du bâtiment La mise en place de ce projet aurait besoin d'un site supplémentaire on travaille sur l'achat d'un tènement qui est situé sur une parcelle mitoyenne de la déchèterie. Un relevé topographique a été fait et demandé à une entreprise du bâtiment d'effectuer une estimation de chiffrage pour l'aménagement de ce site. L'achat de ce tènement permettrait d'effectuer une extension actuelle de la déchèterie pour permettre de développer la filière des déchets des bâtiments et de créer une matériauthèque. Dans le but de créer un pôle d'économie circulaire. Et de faciliter le stockage du matériel et véhicules du service technique et du service gestion des déchets. Ce lot, terrain plus bâtiment est une réelle opportunité pour la collectivité.

Une réflexion est menée sur le déploiement d'une végererie sur le territoire de la CCDB. La collectivité est à la recherche d'un foncier pour ce projet. Une opportunité est en train de se profiler sur le territoire. Ce projet nécessitera un investissement conséquent dans un futur proche.

Le tri porteur souhaite développer son activité via l'aménagement de ses locaux et renouvellement de leur véhicule et pour se faire il réalise un dossier de subvention auprès de la Région, Département et la CCDB. La commission gestion des déchets serait d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 4500€ à prendre en délibération lors d'un prochain conseil communautaire.

P. BERRARD annonce sa démission au 1^{er} juillet de la vice -président « gestion des déchets ».

13 - Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations:

Visite du Préfet : 5 juillet pour échanger avec lui. Une lettre lui sera adressée avec quelques thèmes abordés. Circuit depuis Bourdeaux et finira à Dieulefit. A partir de 14h30 une rencontre sera tenue, une liste de sujet à abordé a été élaboré. (Visite annulée depuis le conseil cause élections législatives en cours)

**Le prochain Conseil aura lieu le jeudi :
4 juillet à MONTJOUX**

Elle donne la parole à C. BUSSAT, il explique que l'affiche distribuée sur la table est là pour recruter des médecins, 4 sur 5 partent à la retraite d'ici la fin de l'année.

T. DIDIER fait part de son expérience sur la commune ou il est difficile que les médecins viennent s'installer entre autre à cause des loyers.

F. SIMIAN remercie P. BERRARD pour son investissement pendant toutes ces années au sein de la CCDB.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur participation.

Le Séance est levé à 20h35.

Fait à Dieulefit, le 18 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,
Gaël LEOPOLD

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.

